

Récapitulatif

Les réservations pour l'année 2024 se font à partir du 1^{er} décembre 2023.

Vous souhaitez louer la salle des fêtes, pour cela vous devez nous déposer en mairie, au moins 2 mois avant l'utilisation de la salle, un dossier complet contenant les documents suivants :

- Le contrat d'utilisation de la salle des fêtes daté et signé (fourni par la mairie).
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile à demander à votre assurance habitation, mentionnant les dates de la manifestation.
- 1 justificatif de domicile de -3 mois pour les habitants de Vénérieu.
- 1 virement de 250€ ou 400€ pour les habitants de Vénérieu 1 fois par an, (au-delà, le tarif est de 450€) et de 700€ pour les personnes extérieures à la commune.
- Préciser pour quel évènement vous louez la salle (mariage, anniversaire...).

Pour visiter la salle, la remise des clés, l'état des lieux ou toutes autres questions pratiques, contacter :

Mme AUFRESNE Audrey : 06-10-91-39-59

Astreinte : 06-11-43-49-68

- Merci de bien vouloir nettoyer scrupuleusement la salle des fêtes, les sanitaires et la cuisine (balai et serpillière).
- Toutes détériorations ou défaut de ménage entraînera l'encaissement du chèque de caution correspondant.
- Utiliser les crochets pour toute décoration.
- Toutes renoncations de location doivent être signalées au moins 30 jours avant la date retenue (voir modalités de remboursement dans le contrat de location).

Po Mr FRANZOI Christian, Maire de Vénérieu